



CONSEIL MUNICIPAL

**Compte-rendu analytique
de la séance du 1er juillet 2010**



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

Appel: 32 membres sont présents. Tony MAROSELLI, Raphaël RADANNE et Christiane SOUSTRE ont donné pouvoir respectivement au Maire, à Christiane CABANEL et à Alain MONTET.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du jeudi 20 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 38 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal :

Missions et marchés de travaux (13 décisions) :

- Aménagement du Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse au 14, rue des Ecoles.
- Réalisation de la cour de l'école maternelle du Centre.
- Réalisation du système de désenfumage pour le centre Alpin de Tamié.
- Mission de contrôle technique pour la création d'une classe dans le hall de l'école élémentaire des Coteaux.
- Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les réalisations de l'établissement de Petite Enfance Les Petits Loups et d'un ossuaire dans le cimetière municipal. (2 décisions)
- Mission de contrôle technique pour la réalisation de l'établissement de Petite Enfance Les Petits Loups.
- Avenants n°1 aux lots n°1, 2, 3, 4, et 6 du marché pour la réhabilitation de la piscine des Tourneroches. (5 décisions)
- Etude par la Direction Régionale de l'Équipement des Permis de Construire en zone de mouvements de terrains.

Organisation de manifestations municipales (6 décisions) :

- Spectacle « La ferme de Tiligo » le 15 juin 2010 à la crèche les Lutins, le 23 juin 2010 à la Halte Jeux La Petite Ourse, le 24 juin 2010 à la crèche Les Petits Pas, le 29 juin 2010 à la crèche Clair de Lune. (4 décisions)
- Spectacle de marionnettes le 23 juin 2010 à la Halte-Jeux Les Petits Loups.
- Spectacle « Le Noël de Ronchon » le 14 décembre 2010 à la crèche familiale Poisson d'Or.

Contrats de fournitures et de prestations de services (12 décisions) :

- Fourniture de repas cuisinés pour les structures multi-accueil de la Petite Enfance.
- Abonnement de paiement sécurisé en ligne pour les ventes de places de théâtre sur le site internet de la ville.
- Vérification et maintenance des portes et portails motorisés.
- Mise à disposition d'un bassin le 20 juin dans le cadre des « Familiades 2010 ».
- Avenant au marché relatif à la capture, au ramassage, au transport des animaux errants ou décédés sur la voie publique et à l'exploitation de la fourrière animale.
- Organisation d'une classe de découverte astronomie pour l'école élémentaire de Montretout.
- Organisation d'une classe de découverte au Centre Alpin de Tamié pour l'école Monet Debussy de Meudon.
- Achat et maintenance d'appareils multi fonction et de photocopieurs.
- Maintenance et assistance informatique pour le progiciel Elections. (2 décisions)
- Intervention pour la réalisation d'un clip officiel à l'occasion de l'ouverture des Jeux européens.
- Location d'une machine barbe à papa le 24 juin 2010.

Affaires juridiques (4 décisions) :

- Désignation d'un avocat dans une procédure d'assignation en intervention forcée et en responsabilité devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.
- Désignation d'un avocat dans une procédure d'assignation en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.
- Constitution de partie civile devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre et désignation d'un avocat.
- Contrat d'occupation domaniale pour un logement situé 2, avenue des Villes Jumelées.

Régies municipales (3 décisions) :

- Avenant n°1 à la régie d'avances pour les dépenses pour les frais de déplacement des agents du garage municipal.
- Avenant n°3 à la régie de recettes droits de stationnement.
- Création d'une régie d'avances pour la colonie d'été organisée en Corse du 19 juillet au 1^{er} août 2010.





Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

COMMUNICATIONS

Christiane CABANEL.....Premier maire adjoint, Pôle Développement Durable

■ 400 propositions de citoyens ont été recueillies au cours des **ateliers du Forum 21**, l'instance participative. **89 % de ces propositions sont validées**. Certaines sont largement engagées ou réalisables à court ou moyen terme, d'autres nécessitent une mise à l'étude avant leur validation. Le comité local du développement durable, puis le comité de pilotage seront consultés en septembre. Le programme dans son principe, son architecture et ses priorités, seront présentés et soumis à l'approbation des élus le 30 septembre. Le programme pluriannuel d'envergure définitif, devrait être proposé au Conseil municipal en février 2011. Cependant les premières actions seront présentées lors du débat d'orientation budgétaire de l'année 2011. Le travail se poursuit avec conviction pour respecter les engagements pris en faveur du développement durable.

■ L'élaboration du **bilan carbone** « patrimoine et services » de la ville est engagée pour sept mois. Il consiste à évaluer notre dépendance aux énergies fossiles et l'impact de notre activité sur le réchauffement climatique. Ce projet débouchera sur un programme d'action concret pour lequel chaque agent municipal aura un rôle à jouer.

■ Les **services de la ville** sont vivement remerciés pour leur implication et pour l'important surcroît de travail que leur occasionne la lourdeur de ces projets.

Tony MAROSELLI rapporté par Christiane CABANEL**maire adjoint, Pôle Solidarité et Mémoire**

Affaires sociales

■ La **sortie annuelle des seniors** s'est déroulée très agréablement au Château d'Auvers sur Oise, jeudi 27 mai.

■ Le traditionnel **Repas de l'Amitié**, dédié aux seniors clodoaldiens, a réuni **310 personnes** au restaurant municipal du Centre samedi 12 Juin. Il était également proposé à la Maison de Retraite Lelégard jeudi 17 Juin.

■ Tony MAROSELLI remercie Madame CLERGUE (fille de Monsieur CLERGUE né en 1909, décédé le 1^{er} avril 2010, et doyen au Repas de l'Amitié 2009) pour le **don de 400 €** qu'elle a effectué au Centre Communal d'Action Sociale.

Logement

■ Les **25 logements attribués au 1^{er} semestre 2010** sont ainsi répartis: 19 logements du contingent Mairie, 5 logements du contingent Préfecture, 1 logement du contingent Conseil Régional. Il y a 7 F1, 8 F2, 5 F3, 2 F4, 3 F5.

Eric SEYNAVE maire adjoint, **Pôle Aménagement du Territoire, Pôle N.T.I.C, Informatique et Téléphonie**

■ 650 réponses ont déjà été recueillies sur l'**enquête publique effectuée auprès de la population par l'IFOP**. Une présentation des résultats par cet organisme de sondages est prévue le 13 juillet.

■ Un arrêté préfectoral a été pris pour la **municipalisation de l'avenue Eugénie**, suite à l'enquête publique et aux conclusions favorables du commissaire enquêteur. Cette décision permet à la ville d'entreprendre les travaux pour une remise en état et de répondre au souci des juges qui considéraient que cette voie ne présentait pas une sécurité suffisante.

■ Deux copropriétés de l'Avenue Pozzo di Borgo ont déposé un **référé de suspension contre le permis de démolir du Centre hospitalier des quatre villes**. L'audience a eu lieu le 29 juin et la ville est en attente du jugement car l'avenir de ce centre en dépend.

Commission Extra Municipale de l'urbanisme, présidée par Eric SEYNAVE, maire adjoint en charge du Pôle Aménagement du Territoire, mercredi 16 juin 2010. Rapporteur: Denis SCHERRER.

Eric SEYNAVE a présenté l'analyse de l'état initial de l'environnement et du diagnostic, qui servira de base à l'élaboration du PADD puis, après concertation, à la rédaction du projet de **Plan Local d'Urbanisme** qui sera arrêté par le Conseil municipal en mars ou avril 2011. Après consultation, enquête publique et rapport du Commissaire enquêteur, ce PLU sera **soumis au vote du Conseil Municipal au 3^{ème} trimestre 2011**.





Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

1) Les grands objectifs du PLU : amélioration des déplacements locaux, développements à proximité des grands équipements publics, cohérence avec l'agenda 21 et le SCOT avec la nécessité d'organiser une concertation permanente avec les habitants. Une enquête sur l'opinion de la population est en cours avec l'IFOP.

2) La localisation : Saint-Cloud dispose d'une localisation stratégique avec un très bon niveau d'accessibilité, sous réserve du réaménagement complet de la place Clemenceau et de la création d'un accès A13 côté Boulogne dans la prochaine décennie. En outre, la circulation est-ouest reste mauvaise. Les liaisons douces, notamment en vélo, malgré le relief, sont à améliorer. Avec 110m² d'espaces verts par habitant, le patrimoine paysager est exceptionnel. L'aménagement des quatre entrées de ville est une priorité avec une vigilance particulière pour la Place Clémenceau.

3) La structure urbaine de la Ville se décompose en 5 quartiers, avec des réserves foncières rares, mais qui ont tous connu une démarche de renouvellement urbain engagé par la commune depuis de nombreuses années.

- **Quartier Val d'Or/Fouilleuse** : la partie nord a été rénovée avec de grands collectifs organisés autour de vastes entités paysagères. Des améliorations sont souhaitables pour rapprocher les quartiers de Fouilleuse et Val d'Or et dynamiser les pôles de commerces de proximité. Des progrès notables pour la circulation douce sont possibles boulevard de la République et rue du Mont Valérien.

- **Quartier Bords de Seine** : Il y a des contraintes d'espaces entre la Seine et une zone où l'habitat qui a augmenté et qui fut dynamisé par l'arrivée du nouveau Tram T2 doit être préservé de la pollution de la future RD7.

- **Quartier Montretout Coutureau** avec deux points forts : un habitat individuel très agréable et fort apprécié ainsi qu'un vrai potentiel commercial le long du Boulevard de la République. Le plateau est propice à une circulation en bicyclette. Il est probablement envisageable d'étudier des zones de rencontre à l'image de ce qui s'organise dans les pays nordiques avec une libre circulation voiture, vélos, piétons, la priorité étant laissée aux plus vulnérables. L'étude effectuée sur le Marché de Montretout montre les défauts de l'agencement actuel: parking inadapté et mal connecté avec la halle commerciale qui est insuffisante en nombre d'emplacements. Un projet est à l'étude pour renforcer la lisibilité depuis le boulevard de la république et la rue Gounod qui n'est pas attractive.

- **Quartier Pasteur Magenta** : l'effort reste à porter sur la rue Pasteur et la rue Gounod. La création de deux secteurs opérationnels permettra de préparer l'avenir dans l'intérêt public grâce à des droits de préemption renforcés et une convention avec l'EPF pour le portage du foncier.

- **Quartier du Centre** avec deux éléments marquants : le Parc privé de Montretout qui doit être préservé et le Centre Ville qui mérite une rénovation urbaine lourde avec une étude de circulation plus complète et des parkings conviviaux. Enfin, l'évolution de la caserne Sully et son intégration au reste de la ville reste un enjeu fort.

4) Le patrimoine architectural de la Ville : l'élaboration d'une charte colorielle d'urbanisme a porté ses fruits. Une première liste de 350 bâtiments dits « remarquables » a été inventoriée et un groupe d'architectes établira une liste restreinte d'une trentaine de bâtiments qui mériteraient une attention particulière.

5) La politique de la Ville en matière de logements sociaux a été et est de les répartir sur l'ensemble du territoire. De 1990 à 1999, leur nombre a augmenté de 60% grâce à cette politique volontariste.

6) Parmi les interventions: Un membre insiste sur la nécessité d'assurer des liaisons piétonnes plus confortables entre les gares du bas et du haut de Saint-Cloud en améliorant le maillage d'escalators. Il se félicite que la solution de transport en commun en site propre sur la rue Dailly ait été abandonnée. Eric SEYNAVE émet également l'idée de mieux utiliser les espaces dans ou proches des gares pour l'installation de commerces. Alain MONTET exprime sa perplexité sur la politique de la Ville de gérer une croissance zéro de la population. La crise du logement est lourde et durable en France. Il considère que les objectifs de Saint-Cloud devraient être plus dynamiques afin d'éviter les deux dangers que sont la densification obligatoire et légale d'une part et les sanctions fiscales possibles d'autre part. Eric SEYNAVE souhaite que remontent les idées et propositions aptes à un aménagement des règles d'urbanisme qui pourraient contribuer à l'amélioration du cadre de vie. Concernant la densification, éventuellement induite par le projet « Grand Paris », le Maire est intervenu personnellement pour que le Premier Magistrat de la cité garde un pouvoir au côté du Préfet sur les droits de préemption. Alain MONTET estime que la densification ne devrait pas faire peur. La ligne de crête de 30 000 habitants est, selon lui, autobloquante. Eric SEYNAVE répond que ce sujet est abordé dans le SCOT. Il a été acté que le Syndicat Coteaux Val de Seine respectait les chiffres donnés par l'Etat et par le SDRIF en consolidant les zones à forte densification (Boulogne et Issy les Moulineaux) et le poumon vert de Cœur de Seine qui doit être préservé. La ville veut garder une ligne mesurée respectant l'avis de la population avec la création de 60 à 65 logements par an.



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

Dominique LEBRUN.....maire adjoint, Pôle Sportif, Pôle Animation et Grands Evènements

- Les joueurs de **football** âgés de moins de 19 ans et les vétérans sont passés en division supérieure.
- Les **bénévoles** sont remerciés pour avoir permis aux clodoaldiens de pratiquer la discipline de leur choix dans les meilleures conditions.
- Le **club d'escalade** a débuté ses activités dans les meilleures conditions au gymnase Saint-Exupéry. La nouvelle pratique du **Krav maga** connaît un franc succès.
- **La piscine**, en dehors des accès classiques pour les individuels, offrira la possibilité de pratiquer des activités aquatiques soit au sein de l'UAS natation pour les activités adultes, soit dans le cadre de l'Ecole des Sports pour les plus petits. Les créneaux de la prochaine année scolaire vont être établis avec les écoles, les collèges et les lycées.
- La pratique du **tennis** va bénéficier de la création d'un Club sur le site des Tennerolles, géré par l'UAS Tennis qui assure également l'enseignement de cette discipline. Il y aura également une possibilité d'une pratique individuelle pour ceux qui le souhaitent en s'abonnant ou en achetant des tickets mis en vente par le Pôle sportif.
- La ville accueillera à la rentrée, en liaison avec l'ADEI, **125 jeunes des villes jumelles** dans le cadre des **Jeux européens** qui se dérouleront du **jeudi 23 septembre au samedi 25 septembre**.
- Le **Forum des Associations** aura lieu le **samedi 11 septembre** dans le **Hall de l'Hippodrome**.
- **Pascal LOUBERSAC et son orchestre** animeront le **Bal du 14 juillet**, dès 21h30 Place Charles de Gaulle.
- Les **FAMILIADES** qui ont eu lieu le dimanche 20 juin ont connu beaucoup de succès malgré un temps médiocre. Les courses des écoles organisées le vendredi précédent ont été très réussies comme chaque année. Les bénévoles et les agents municipaux qui ont contribué à ce succès sont vivement remerciés.
- Les différentes **manifestions ou tournois de fin d'année** proposés par chacun des clubs permettent des rencontres fructueuses entre les parents, les éducateurs et les responsables des associations. Qu'ils soient également tous vivement remerciés de ce qu'ils font pour le sport et pour la ville.

Hervé SOULIEmaire adjoint, Pôle Environnement, Voirie et Transports

- La mise en place du **nouveau stationnement payant** s'achève par l'installation du parking du Val d'Or avec l'instauration du stationnement de longue durée dès la semaine prochaine.
- **Le stationnement devient payant le samedi après-midi et le dimanche matin avenue de Fouilleuse et boulevard Louis Loucheur** comme le pratique déjà la ville de Suresnes en raison du nombre de commerces avoisinants.
- **La rénovation complète de l'avenue de Fouilleuse** est achevée et l'inauguration a lieu vendredi 2 juillet. La ville de Suresnes, qui a pris en charge la moitié du coût des travaux, et les services techniques sont remerciés.
- **Travaux d'été entrepris par le département: une quinzaine de places de stationnement ont été réalisées rue du Camp Canadien, à proximité de l'intersection avec la rue de Buzenval. Une réfection en enrobé de la rue de la Porte Jaune, dans la portion située entre la rue Tahère et la rue Sevin Vincent, vient d'être effectuée. Du 26 au 30 juillet, une fraction du Boulevard de la République, comprise entre la rue Michel Salles et la rue de l'Avre, sera également reprise. Dès la mi août, la rue Pasteur, entre la rue de la Porte Jaune et le carrefour Magenta, sera refaite y compris les bandes matérialisant les pistes cyclables. Le 24 et le 25 août, une partie de la rue Gounod, située entre la rue Lauer et la rue de Crillon, bénéficiera aussi d'un nouveau tapis de chaussée.**
- **Travaux d'été entrepris par la ville: La reprise complète de l'assainissement rue du Docteur Desfossez, dans la partie comprise entre la rue de l'Eglise et la rue Dailly, débute lundi 5 juillet. La circulation sera neutralisée durant quatre semaines. Une réfection du tapis de chaussée de la rue du 18 juin est prévue en août avec une gêne pour la circulation pendant plusieurs jours.**
- La **SNCF** procèdera à l'**installation des quatre escalators de la gare du Val d'Or** dans les nuits du 16 au 19 août pour éviter l'interruption du trafic. Des excuses sont adressées aux riverains pour les nuisances occasionnées.
- Les services de l'Etat installent en juillet un **dispositif de radar aux feux tricolores situés à l'intersection du boulevard de la République avec la rue de Buzenval.**
- La ville de Suresnes **remplacera d'une conduite d'eau rue du Val d'Or**, dans la partie basse en juillet et août avec des incidences pour la circulation.





Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

Brigitte PINAULDT.....maire adjoint, Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse

■ **Education : Le Club pré ado** qui accueille des CM2 et des collégiens les mercredis et pendant les vacances scolaires a été inauguré le 29 mai. Un grand nombre de parents et de jeunes présents ont admiré la transformation spectaculaire des locaux, complètement rénovés par les jeunes encadrés par les animateurs et un artiste. Le Maire a procédé le 2 juin dernier avec les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales à la signature du **Contrat Enfance Jeunesse**. Cette convention d'objectifs et de financement concerne les activités menées au sein des crèches et des accueils de loisirs mais également les séjours organisés par la Ville. **La fresque du Collège Gounod** a été inaugurée le 8 juin. Sur l'impulsion de leur professeur de technologie, 14 élèves de 3^{ème}, dans le cadre de l'option « découverte professionnelle », ont transformé la façade de leur collège. Partant du constat que leur établissement manquait de visibilité, ils ont travaillé avec des architectes du CAUE 92, des graphistes et des alpinistes du bâtiment pour réaliser et installer eux-mêmes une fresque adhésive sur la façade du bâtiment. Le Conseil municipal les félicite pour leur imagination, leur sens créatif et leur courage car ils ont su magnifiquement allier « l'insolence des couleurs », thème de leur œuvre. **La réception des enseignants** s'est déroulée le 17 juin dans une atmosphère toujours aussi conviviale et chaleureuse. Les enseignants et les responsables d'établissements qui nous quittent: Marie-Laure GAISSLER, directrice de l'école maternelle Pasteur, Nicole PRIOUL, Principale du collège Gounod, Xavier de LA VILLEGEORGES, principal du collège St Joseph sont remerciés pour leur dévouement et le travail qu'ils ont accompli au bénéfice des élèves de leur établissement. Les enfants des centres de loisirs élémentaires Gounod, Saint Exupéry et du Club Préados ont organisé avec leurs animateurs une **soirée réussie le 30 juin au Carré** et en sont félicités. Il faut souligner aussi la très bonne qualité des fêtes de la Musique, organisées au sein des écoles par les enseignants et les professeurs de musique. **Les ouvertures de classes à la rentrée** sont prévues à maternelle Centre, maternelle Fouilleuse, élémentaire Coteaux. Une fermeture est prévue à l'élémentaire Centre. **Les inscriptions en ALSH pour la rentrée** : Il reste 9 places à Gounod et à Montretout, 31 places (sur 60) au Club Préados, 21 places à Val d'Or (80) et 16 places à Coteaux (60). Les inscriptions sont plus nombreuses par rapport à l'année dernière à la même époque. Il reste encore 50 places (sur 150) en août sur les trois **séjours d'été** prévus à St Brévin et Tamié et 6 places à St Brévin pour le séjour du 15 au 30 juillet. Le nombre d'enfants inscrits aux séjours d'été a fortement augmenté par rapport à 2008 : en juillet et août il y a eu 136 enfants inscrits en 2008 et 304 enfants inscrits en 2010. Seules les inscriptions définitives sont prises en compte en 2010.

- **Les inscriptions des vacances de juillet pour les accueils de loisirs** donnent des taux de remplissage suivants : Gounod : 71 % ; Saint-Exupéry : 78 % ; Club Préados Fouilleuse : 72 % ; Montretout : 65 % ; Hébert : 82 % ; Val d'Or : 73 % ; Coteaux : 89 % ; soit un taux d'inscription de 75 %. **Neuf mini-séjours** sont organisés dans les ALSH et au Club Pré ados cet été: 7 en juillet et 2 en Août destinés aux 5-6 ans, 6-9 ans et 10-14 ans. Le **Club préados Fouilleuse et l'accueil de loisirs Gounod** ont été invités par la ville de Boulogne à participer aux 10 ans du Défi Fou à la base de loisirs de l'île Monsieur. Ils doivent construire avec un groupe de 10 enfants une embarcation avec des matériaux de récupération. Le 23 juillet, parmi les activités organisées sur la base, une course est prévue pour tester les embarcations. Des prix seront remis dans différentes catégories.

Brigitte PINAULDT remercie les membres des services du pôle PEEJ qui au long de cette année scolaire ont su faire face à une réorganisation importante afin d'optimiser leur fonctionnement, de créer de nombreux partenariats et surtout de mettre en place un dispositif d'information et d'accueil auprès du public pour la fin du mois de juillet avec la création du **guichet unique**.

Le Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse déménage au 14 rue des Ecoles le 22 juillet et sera rouvert au public le 26 juillet.

Caroline CHAFFARD-LUCON..... Maire Adjoint, Pôle Culture

■ **Les Trois Pierrots** : Le **Tremplin Rock** a eu du succès avec 265 entrées et un niveau musical des groupes en nette évolution (vote final très serré entre les 3 meilleurs groupes). 271 personnes ont assisté à la **présentation de saison 2010/2011**. Il y a déjà **100 adhésions "cartes passions"** à ce jour. « **Le Music-hall des 3 Pierrots** » a permis 416 entrées sur 430 places disponibles. 273 spectateurs ont assisté à l'avant-première de "la Tête en friche". Les séances du **CINE-DEBAT** ont enregistré en moyenne cette année 46 entrées par séance (41 entrées en 2009/2010). 406 personnes se sont présentées au deux **NUITS DU CINEMA** (125 personnes en 2009/2010). La fréquentation de L'HALLU CINE est aussi en légère progression.





Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

■ La **Fête de la Musique** a connu un grand succès cette année dans les différents établissements, notamment au Conservatoire. (90 élèves ont chanté accompagnés sur scène de l'orchestre du conservatoire).

■ **Le fonctionnement des établissements culturels cet été: Les 3 Pierrots: Ouvert jusqu'au mardi 20 juillet au soir. Réouverture le mercredi 25 août. La Médiathèque : à partir du mardi 6 juillet jusqu'à la fermeture le 7 août et du 24 au 28 août: ouverture le mardi, mercredi et vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h30 à 13h. Le Musée des Avelines : ouverture jusqu'au samedi 31 juillet. Réouverture le mercredi 1^{er} septembre. Le Conservatoire: Ouverture jusqu'au samedi 26 juin. Réouverture le lundi 13 septembre. L'E.C.L.A. : ouverture jusqu'au samedi 17 juillet (ECLA, Artothèque et Espace Jeunes). Réouverture de l'ECLA et de l'Espace Jeunes le lundi 30 août. Réouverture de l'Artothèque le samedi 4 septembre.**

Claudine BERTHOUT.....Maire Adjoint, Pôle Affaires Economiques et Commerce

■ **EMPLOI**:- Il y a eu **166 entretiens individuels à l'Espace Emploi en Mai 2010** (contre 137 en mars 2010), 79 placements et 15 entrées en formation. A la suite de l'opération « jobs d'été », près de 200 mini entretiens téléphoniques ont été réalisés, afin d'assurer le suivi des jeunes à la recherche d'un emploi pour cette période. En vue de **l'ouverture prochaine de la maison de retraite « Villa Médicis »** située à l'angle quai Carnot / Avenue de Longchamp, un rendez-vous est programmé avec la directrice et une responsable de Pôle Emploi Rueil pour faire le point sur les candidatures retenues. Une réponse doit être envoyée à tous les candidats ayant postulé par l'Espace Emploi. La session de recrutement organisée par l'Espace Emploi pour **IKEA Vélizy** le 27 mai dernier a donné satisfaction et le service en a été remercié. L'Espace Emploi a organisé une journée de recrutement pour **AUCHAN la Défense** le 16 Juin. 6 des 18 candidats qui se sont présentés ont été retenus. Une nouvelle session de recrutement a lieu fin août pour ce supermarché et pour une autre société.

■ **ACTIVITES ECONOMIQUES** : L'entreprise « **Saint-Clair** » traiteur installé à Saint-Cloud de longue date a obtenu le label « **Entreprise du patrimoine vivant** » attribué par le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat et des PME. Cette entreprise est félicitée pour son dynamisme et sa créativité, ainsi que ses collaborateurs pour la qualité de leur travail. Le service commerce réalise une veille informative des locaux vides disponibles, entreprises, bureaux et commerces dénommée « **La Bourse aux Locaux** ». La liste est accessible via le site internet de la ville, rubrique « emploi et commerce ».

■ **COMMERCE**: Les actions de redynamisation du commerce prévues dans la première tranche du **FISAC** ont toutes été réalisées : animations, supports de communication, études (signalétique et marchés forains), rénovations de vitrines. Un rapport d'évaluation a été réalisé et sera rapidement transmis à l'Etat, permettant à la ville de percevoir le solde de la subvention promise en 2007. Le programme de la deuxième tranche est en cours d'étude. **Le site internet de l'association des commerçants « Saint-Cloud sourires »** est finalisé. La mise en ligne est prévue pour la rentrée. **L'affiche des périodes d'ouverture et de fermeture des boulangeries, dépôts de pain et pharmacies** pendant Juillet et Août est apposée sur les panneaux municipaux et les magasins concernés. L'information est reprise dans le mensuel de la ville. Un pâtissier-viennoiserie vient de s'installer sur les marchés forains. Un nouveau commerçant : « L'Entr'act » propose, 12 rue Royale, de la restauration sur place ou à emporter. Le bar-brasserie Café de la Gare, 18 avenue de Longchamp, a changé de propriétaire : il propose également un point presse et vient d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un point PMU. Il leur est souhaité à tous la bienvenue.

■ **La Brocante du Centre du 13 juin** a connu un réel succès avec 300 exposants. Les organisateurs sont félicités pour leur travail bénévole et les services techniques sont remerciés de leur contribution.

Michel PAGES... maire adjoint Territorial chargé des Anciens Combattants

■ **Les cérémonies du 70^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle** se sont déroulées devant la stèle du Général de Gaulle, rue du 18 juin, en présence de deux classes de CM2 de l'école des Coteaux, de leur directeur et des enseignants. Les enfants ont chanté a capela « la Marseillaise », avec beaucoup de ferveur. La cérémonie s'est poursuivie dans la salle des mariages de la mairie, où Le Maire, après un discours émouvant de Gisèle THOMAS, Présidente du Comité d'Entente des Anciens Combattants, a remis 40 diplômes aux personnes habitant Saint Cloud qui ont pris part à la deuxième guerre mondiale qui étaient très émus.





Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

Brigitte CLERMONT.....maire adjoint Territorial Quartier Pasteur Magenta chargé de la Prévention

■ Le Conseil de Quartier et les services municipaux sont remerciés pour l'organisation des différents **apéritifs de rue** dont le prochain a lieu ce vendredi 2 juillet rue de Garches.

Delphine RENAUDIN... maire adjoint Territorial Quartier Montretout-Coutureau chargé de la Petite Enfance

■ **Petite Enfance**: Une **réunion Petite Enfance** a été organisée en présence d'une grande partie des élus en charge de ce secteur dans le département avec des débats riches d'enseignements. **Tous les établissements municipaux de Petite Enfance ferment à partir du 23 juillet pour rouvrir le 24 août**, les nouveaux enfants inscrits entrant progressivement. **La Boite aux Trésors** est fermée durant les vacances scolaires. Elle rouvrira à la rentrée avec un créneau supplémentaire le mardi soir.

■ Le Conseil de Quartier et les services municipaux sont remerciés pour l'organisation des différents **apéritifs de rue** dont le prochain a lieu ce vendredi 2 juillet rue Ernest Tissot. **L'apéritif de rue de rentrée** est proposé le **10 septembre rue Tahère**, à la hauteur des tennis.

Denis SCHERRER.....Conseiller délégué au Patrimoine

■ **22 entreprises vont intervenir** dès la semaine prochaine et pendant toutes les vacances scolaires pour remettre en état un certain nombre de locaux **dans les écoles**.

Olivier BERTHET..... Conseiller délégué à la Sécurité

■ Un rapport des **Sapeurs Pompiers de Paris** fait état de leur activité à Saint-Cloud. La brigade couvre plusieurs départements : 75/92/93/94, ce qui représente 124 communes pour 6.5 millions d'habitants. En 2009, les sapeurs pompiers ont eu 494 000 interventions sur ces départements dont 1 703 pour Saint-Cloud. Les interventions sur Saint-Cloud correspondent pour plus des deux tiers à des secours à victimes, ensuite viennent les accidents de la circulation et enfin pour une part minime les incendies.

■ **L'Opération Tranquillité Vacances** est opérationnelle du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre. Les particuliers sont invités à s'inscrire auprès du commissariat. Cette année et pour la première fois, la police municipale participera à cette opération en complémentarité de la police nationale.

Christine CHAZELLE..... Conseiller délégué NTIC, Informatique et Téléphonie

■ La **salle informatique de l'Ecole Élémentaire de Montretout** va être réorganisée pendant l'été. Le **matériel informatique** va être renouvelé à **l'Ecole Élémentaire du Centre** à la Toussaint. Les clodoaldiens possesseurs de **Smartphones** vont pouvoir rester connectés cet été avec leur ville. Un site mobile est disponible depuis quelques jours et accessible sur www.saincloud.mobi. En plus de « La Une », trois rubriques y sont proposées : les informations « Mairie », les « démarches » et « l'agenda », où l'on découvre « en trois clics » les programmes de cinéma de la semaine. Le service Communication est vivement remercié pour cette réalisation.

Clémence JOMIER.....Conseiller délégué Jeunesse

■ **Conseil des Jeunes** : A l'occasion de la dernière séance plénière 2010/2011, les jeunes de la **commission Sports Loisirs Animation** ont présenté un état des lieux du Skate Parc à Dominique LEBRUN et ont fait quelques propositions pour le rénover. Leur projet est à l'étude. **La commission Solidarité Santé Prévention** a mis en place un projet d'échanges réciproques de savoirs (dactylographie contre informatique) avec l'espace d'animation Seniors des Coteaux. **La commission Environnement** a présenté son court métrage suivi d'un débat sur le thème des économies d'énergie aux 3 Pierrots devant 70 personnes. Cette séance pourrait être prolongée par une participation au colloque





Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

sur les droits de l'enfant à l'UNESCO auquel seront associés le service de développement durable et le Pôle Solidarité. Un nouveau court métrage pourrait être créé sur le thème de la citoyenneté. Les jeunes réfléchissent à ce nouveau projet. - Les prochaines **élections du Conseil des Jeunes** auront lieu en mars prochain où pourront se présenter des jeunes de 4^e, 3^e et 2nde. Leur préparation s'effectuera en étroite collaboration avec les chefs d'établissements.

■ **Jeux sportifs européens** : les jeunes sportifs clodoaldiens ont été invités à réaliser un clip vidéo pour le lancement de ces jeux. Le tournage est en cours de réalisation.

■ **Dispositif Bourses Initiatives Jeunes** : la **prochaine commission** aura lieu **mercredi 22 septembre**. Les jeunes qui ont un projet en cours peuvent contacter le responsable Jeunesse de la mairie.

■ **Autres sujets**: Un **comité de rédaction** sera créé en partenariat avec le lycée Alexandre Dumas et se réunira chaque mois pour mettre à jour le portail jeunesse du site internet de la ville et choisir les thèmes à développer dans Saint Cloud Magazine. Un autre partenariat est envisagé avec cet établissement pour programmer les interventions thématiques proposées si possible tous les 15 jours dans la salle des loisirs. Le service jeunesse va proposer, en relation avec l'Institut des Hauts-de-Seine, une enquête auprès des jeunes de 11-17 ans pour mieux connaître ce public et répondre à ses attentes. Le projet sera présenté aux responsables d'établissements à la rentrée scolaire (collèges et lycée Alexandre Dumas). Les résultats et l'analyse de l'enquête seront connus en fin d'année 2010.

DELIBERATIONS

Lundi 28 juin, les projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des Finances et, pour ce qui la concerne, par la Commission des Travaux. Les Rapporteurs Généraux de ces deux commissions, **Alain CAZALE pour les Finances et le Plan et Marie-Hélène CONTE pour les travaux**, donnent connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis.

A – ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ **N°65** : La **disparition brutale de Jean-Louis GALBE, Conseiller municipal élu sur la liste « Saint-Cloud » Rive Gauche, la diversité en mouvement** nécessite son remplacement par le candidat venant immédiatement après sur cette liste, conformément aux dispositions du Code électoral. Annie TOURNAUD, suivante de liste, a par courrier en date du 10 juin 2010, informé le Maire qu'elle ne souhaitait pas siéger au sein du Conseil municipal et donc démissionnait de son poste de conseillère municipale. **Jacques MARILOSSIAN**, venant après et se trouvant donc en position d'être élu, **a accepté** pour sa part **de siéger au sein du Conseil municipal qui prend acte de son installation immédiate**. Le Maire lui souhaite la bienvenue et lui adresse ses sincères félicitations. (*Applaudissements de l'assemblée*)

■ **N°66** : Sur proposition du Maire, **Agathe THELOT** est élue à l'unanimité **Secrétaire de Séance**.

■ **N°67** : Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à une **nomination au scrutin public du remplaçant de Jean-Louis GALBE dans chacune des instances auxquelles il participait**, comme le lui autorise l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Le Conseil municipal élit à l'unanimité Jacques MARILOSSIAN dans chacune des instances suivantes**:





Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

Commission des Travaux
Commission d'Appel d'Offres en qualité de membre titulaire
Commission Communale de Délégation de Service Public en qualité de membre titulaire
Commission Consultative des Services Publics Locaux en qualité de membre titulaire
Comité de la Caisse des Écoles (Etablissement public communal)
Commission Extra Municipale "Petite Enfance"
Commission Extra Municipale "Éducation et Jeunesse"
Commission d'Admission en Crèche

B – BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET AUTRES QUESTIONS FINANCIERES

■ **N°68 : Thierry ARNAUD**, maire adjoint chargé du Pôle Finances, Affaires Juridiques et Contrôle de Gestion, donne les grandes lignes du **Budget Supplémentaire 2010**, qui se présente ainsi en opérations nouvelles et en mouvements réels :

B.S. 2010	RECETTES	DEPENSES
Disponible C.A. 2009	1 130 376.05	—
Fonctionnement	51 541.00	818 917.05
Investissement	<u>288 704.31</u>	<u>651 704.31</u>
TOTAL	1 470 621.36	1 470 621.36

Comparé au budget supplémentaire 2009, il se situe en forte baisse et représente 2,96 % du B.P 2010. Pour mémoire : B.S 2009: 2 179 027.07 €, B.S 2008 : 2 183 805.40 €, B.S 2007 : 2 237 114.93 €.

RECETTES

1 470 621.36

➤ **Résultat excédentaire du C.A. 2009**..... **1 130 376.05**

Inscriptions nouvelles depuis le Budget primitif :

Fonctionnement :..... **51 541.00**

➤ Reversement Etat campagne de vaccination..... 56 291.00

➤ Recettes Musée..... 21 000.00

➤ Recettes 3 Pierrots 20 200.00

➤ Revenus des immeubles..... 15 000.00

➤ Contributions directes/ Compensations..... - 7 658.00

➤ Dotation Globale de Fonctionnement..... - 53 292.00

Investissement :..... **288 704.31**

➤ Subventions nouvelles d'équipement..... 1 097 583.33

➤ Produits des cessions..... 300 000.00

➤ Taxe Locale d'Équipement 14 274.98

➤ Amendes de police..... - 62 154.00

➤ Emprunt..... - 1 061 000,00



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

DEPENSES

1 470 621.36

1- FONCTIONNEMENT

818 917.05

Les crédits de fonctionnement complètent plusieurs chapitres pour un montant de **1 573 950.45 €**.

Services techniques*	386 000.00 €
Masse salariale	355 000.00 €
Affaires juridiques et Achats	98 300.00 €
Culture	50 000.00 €
N.T.I.C	39 500.00 €
Musée	21 000.00 €
Sports	3 000.00 €
Petite Enfance	1 750.00 €
3 Pierrots, Médiathèque	-11 133.00 €
Finances (subventions attribuées)	-124 499.95 €

*Dont Patrimoine : 280 000€, Voirie : 70 000€, Sécurité : 36 000€

2- INVESTISSEMENT

651 704.31

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **651 704.31 €**. L'essentiel des crédits est affecté au **Plan d'Équipement** qui reçoit une dotation complémentaire de 493 150 € venant s'ajouter au 7 814 000€ inscrits au Budget Primitif ; **la tranche totale pour 2010 s'élève ainsi à 8 307 150 €**.

Les opérations retenues dans le présent projet sont les suivantes :

Voirie, espaces verts	347 000.00 €
Patrimoine communal	60 150.00 €
N.T.I.C	71 000.00 €
TOTAL	478 150.00 €

Les dépenses Hors Plan s'élèvent à 158 554.31 €

L'endettement : Le budget primitif 2010 a été adopté avec une inscription d'emprunt de 5 400 000 €, les recettes nouvelles permettent de réduire cette inscription de 1 061 000 €. **L'inscription d'emprunt au titre des crédits ouverts en 2010 s'établit donc à 4 339 000 €**. L'encours de la dette au 1^{er} janvier s'élève à 23 855 379.15 €, soit 799.46 € par habitant. La moyenne des villes de la même strate s'établit à 1 041 € par habitant au 31/12/2009.

Le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 est approuvé par 29 voix (3 votes contre : Alain MONTET, Christiane SOUSTRE, Jacques MARILOSSIAN et 3 abstentions : Olivier HOSTEINS, Françoise BRISSET-VIGNEAU et Alexandra TREMORIN).

■ **N°69 :** Le Conseil municipal a fixé le 17 décembre 2009 la subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles pour l'année 2010 à 400 000 €. Le 10 mars 2010, le budget de cet établissement public communal a été voté en équilibre avec une subvention de fonctionnement limitée à 295 000 €. De plus, la nouvelle activité Natation de l'Ecole des Sports laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 58 000 € sur les quatre mois de fonctionnement. **Le Conseil municipal décide en conséquence, par 32 voix pour et 3 abstentions, de fixer la subvention de fonctionnement de la Caisse des Ecoles à 237 000 € au titre de l'année 2010 (au lieu de 400 000€). (Rapporteur : Thierry ARNAUD)**

■ **N°70 :** Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2010 signée par la ville avec le Conservatoire de musique et de danse, ce dernier a du engager des dépenses de fonctionnement imprévues d'un



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

montant de 20 000 €, somme qui ne peut être prise en charge sur son budget actuel. **Le Conseil municipal décide** en conséquence, par 27 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, **d'allouer au Conservatoire de musique et de danse une subvention supplémentaire de 20 000 € au titre de la convention d'objectifs et de financement 2010** et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1. (Rapporteur : **Caroline CHAFARD-LUCON**)

■ **N°71** : Du 23 au 26 septembre 2010, Saint-Cloud accueillera les Jeux Sportifs Européens avec la participation pendant trois jours de 125 jeunes âgés de 14 à 16 ans de nationalité allemande, anglaise, belge, espagnole, italienne, de leurs accompagnateurs ainsi que d'une délégation d'officiels municipaux de chaque ville jumelle. **Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention supplémentaire de 30.000 € à l'ADEI**, chargée de procéder aux dépenses liées à ces rencontres (hébergements, repas, transferts...), **au titre de la convention d'objectifs et de financement** et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1. (Rapporteur : **Dominique LEBRUN**)

■ **N°72** : Afin d'accompagner la création de l'accueil de jour « Docteur ARNAUD », ouvert en avril 2010, qui répond aux besoins des personnes âgées à domicile atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées, le Lions club de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson a fait don d'un véhicule de neuf places non adapté aux personnes à mobilité réduite. **Le Conseil municipal**, sollicité par le **Centre hospitalier des Quatre Villes** pour financer l'installation d'un haillon arrière destiné à faciliter l'accès de ces personnes, **décide** par 33 voix pour et 2 abstentions **d'attribuer à cet établissement une subvention d'équipement d'un montant de 15 000 €.**

C - SPORTS

Rapporteur : **Dominique LEBRUN**

■ **N°73** : La ville assure désormais l'intégralité de la gestion de la piscine, équipement municipalisé le 1^{er} août 2009. La nouvelle tarification destinée au public propose les tarifs habituels d'entrée unique ou de carte 10 entrées. Elle prévoit aussi désormais des cartes de 20 heures et de 55 heures permettant aux usagers disposant de peu de temps de pratiquer la natation sans s'acquitter d'un droit d'entrée qui pourrait apparaître élevé pour une courte durée. Le calcul de la nouvelle tarification tient compte des tarifs précédemment appliquée par l'AGES, auxquels a été prévue une augmentation de 3% sur 2 ans afin de tenir compte des travaux de réhabilitation et de l'augmentation du coût de la vie. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} septembre 2010 les tarifs d'entrée au public selon le tableau ci-après :**

TARIFS D'ENTREES DU PUBLIC A LA PISCINE DES TOURNEROCHES	Tarif Clodoaldien	Tarif non Clodoaldien
1- Entrée unique plein tarif	4,10€	4,70€
2- Entrée unique tarif réduit(*)	2,60€	3€
3- Carnet de 10 entrées plein tarif	34€	39€
4- Carnet de 10 entrées tarif réduit(*)	21,50€	25€
5- Carte 20 heures plein tarif	70,00€	80,50€
6- Carte 20 heures tarif réduit(*)	40,00€	46,00€
7- Carte 55 heures plein tarif	160,00€	184€
8- Carte 55 heures tarif réduit(*)	85,00€	98€
9- Entrée visiteur	0,50€	0,50€



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

10- Remplacement carte d'accès	5€	6€
--------------------------------	----	----

Accès gratuit pour les moins de 3 ans, les titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.), les compétiteurs de l'U.A.S. Natation une fois par semaine non cumulable, non reportable et non transmissible, les Pompiers et les Policiers de Saint-Cloud.

(*) Tarif réduit applicable aux utilisateurs suivants : moins de 25 ans, étudiants sur présentation de leur carte, seniors de plus de 60 ans, chômeurs, Accueils de Loisirs, personnel municipal, familles nombreuses sur présentation de la carte.

■ **N°74 : Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la piscine des Tourneroches**, tenant compte des spécificités de cet équipement suite à sa municipalisation et suite à sa réhabilitation. Ce document sera porté à connaissance de tous les responsables de groupes d'utilisateurs qui s'engageront à le respecter. Il sera également affiché à l'entrée de chaque site, conformément à la réglementation. Le maire adjoint en charge du pôle sportif est autorisé à signer le présent règlement.

■ **N°75 : L'AGES louait la piscine aux écoles, collèges et lycées ainsi qu'à des associations sportives ou des comités d'entreprises. La ville se propose de maintenir ce type d'activités, moyennant la location des créneaux. Le Conseil municipal, décidant de retenir les tarifs pratiqués par l'AGES auxquels serait appliquée une augmentation de 3% sur 2 ans tenant compte des travaux de réhabilitation et de l'augmentation du coût de la vie, fixe à l'unanimité à compter du 1^{er} septembre 2010 les tarifs d'entrée de la piscine pour les scolaires et pour les associations selon le tableau ci-après :**

Location de la piscine sans encadrement		
Descriptif de location	Ecoles et associations Clodoaldiennes	Ecoles et associations non Clodoaldiennes
1- une ligne pour une heure	21,50€	24,50€
2- Deux lignes pour une heure	43,50€	48,50€
3- Trois lignes pour une heure	65€	73€
4- Quatre lignes pour une heure	87€	97,50€
5- Cinq lignes pour une heure	109€	121,50€
6- Tout le grand bassin	130€	146€
7- Petit bassin pour une heure	50,50€	56,50€
8- Location de tout l'établissement pour une heure pour les organismes pratiquant la plongé (ce prix inclut le coût du gonflage des bouteilles mais pas la main d'œuvre pour le faire)	190€	218,50€
Location de la piscine avec encadrement		
9- Ecoles maternelles et primaires, associations, pour 2 classes simultanément pour 40mn dans l'eau	215€	239€
10- Ecoles maternelles et primaires, associations, pour	108€	120€



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

1 classe pour 40mn dans l'eau		
11- Encadrement supplémentaire	40€	46€

■ **N°76** : Les **tarifs de location des terrains de tennis** sont révisés chaque année avec dès 2011-2012, **l'intégration des trois nouveaux terrains du site des Tennerolles**. Deux dispositions permettront au plus grand nombre de bénéficier de ces terrains:

- Le mode de réservation s'effectuera par Internet ou par téléphone avec un seul numéro pour tous les sites ; chacun pourra connaître en temps réel la disponibilité des terrains.

- le nombre de réservations possibles : 55 heures par carte d'abonnement valable un an, avec une réservation possible 6 jours maximum à l'avance et la possibilité de jouer plusieurs fois dans la même semaine à condition que la réservation précédente ait été honorée.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour et 4 abstentions, **fixe à compter du 1^{er} septembre 2010 les nouveaux tarifs des tennis municipaux intégrant les trois terrains des Tennerolles, selon les tableaux ci-dessous:**

CARTE UTILISATEUR CLODOALDIEN	CARTE UTILISATEUR NON CLODOALDIEN
5€	22€
TICKET TARIF 1 HEURE ADULTE	TICKET TARIF 1 HEURE MOINS DE 25 ANS
8€	5€

La carte utilisateur est obligatoire pour l'acquisition des tickets.

CARTE D'ABONNEMENT POUR 55 HEURES VALABLE UN AN	CLODOALDIEN	NON CLODOALDIEN
ADULTE	160,00€	280€
MOINS DE 25 ANS ET PERSONNEL MUNICIPAL	85 €	148€

■ **N°77** : **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur des terrains de tennis municipaux, prenant en considération la création de trois courts de tennis situés sur le site des Tennerolles**. Ce document sera porté à connaissance de tous les responsables de groupes d'utilisateurs qui s'engageront à le respecter. Il sera également affiché à l'entrée de chaque site, conformément à la réglementation. Le Maire Adjoint en charge du pôle sportif est autorisé à signer le présent règlement.

■ **N°78** : Le club d'escalade ADRENALINE qui fonctionne depuis un an s'est développé plus rapidement que prévu puisqu'il dispose actuellement de 111 adhérents pour un effectif prévisionnel de 70 personnes. En raison de ce succès, le club a dû recruter une nouvelle personne disposant d'un brevet d'Etat. **Le Conseil municipal**, qui souhaite encourager cette nouvelle activité, **décide d'accorder à l'unanimité une subvention de 3000 € à l'association ADRENALINE (club d'escalade) au titre de l'année 2010.**

D – PETITE ENFANCE, EDUCATION ET JEUNESSE

Rapporteurs : Brigitte PINAULDT (n° 79 à 81) et Delphine RENAUDIN (n°82)



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

■ **N°79** : Les services administratifs du Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse seront délocalisés, à la fin du mois de juillet, au 14 rue des Ecoles où le public sera reçu pour toutes les démarches relevant de ce secteur d'activités de la vie municipale. En conséquence, **le Conseil municipal unanime décide de dénommer le bâtiment municipal 14 rue des Ecoles : « Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse – Mairie annexe ».**

■ **N°80** : La ville organise un enseignement musical en partenariat avec le conservatoire de musique et met à sa disposition des intervenants extérieurs pour assister les enseignants sur ces différents temps d'apprentissage. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention 2010/2011 tripartite (Commune, Education Nationale, Conservatoire) ayant pour objet l'enseignement musical dispensé sur le temps scolaire pour les élèves des cycles 2 et 3 des établissements publics du 1er degré.**

■ **N°81** : **Le Conseil municipal vote pour l'année civile 2010**, par 30 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, **la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Pie X, sous forme d'un montant de 100€ par élève clodoaldien inscrit et d'une contribution aux frais de personnel:**

ECOLE SAINT PIE X	ANNEE 2009
Nombre d'élèves clodoaldiens	83
Part pour les élèves	8.300 €
Part frais de personnel	15.015 €
Participation totale de la ville	23. 315 €

■ **N°82** : Le règlement de fonctionnement des haltes-jeux municipales, pris en application du code de la santé publique, nécessite un complément d'information. Les contrats d'accueil, mis en place sur l'année civile, doivent pouvoir être révisés pour la rentrée de septembre et en cours d'année, répondant ainsi aux nouvelles demandes de familles liées à des besoins différents à la rentrée de septembre ou en cours d'année. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la révision du règlement de fonctionnement des haltes jeux municipales relative aux contrats d'accueil, qui prend effet le 23 août 2010.**

E – CULTURE

Rapporteur : Caroline CHAFFARD-LUCON

■ **N°83** : L'évolution des pratiques des usagers de la Médiathèque nécessite une révision du règlement intérieur prenant en compte notamment des dispositions relatives aux N.T.I.C avec les accès internet et WIFI et les modalités d'accueil des enfants. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la Médiathèque** qui sera signé par le Maire et entrera en vigueur dès les formalités de publication et de publicité.

■ **N°84** : La constitution d'un fonds de DVD estimé à 3 400 titres d'ici la fin de l'année nécessite une révision des tarifs d'adhésion à la Médiathèque. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle grille tarifaire de la Médiathèque à compter du 1^{er} octobre 2010 :**

	Clodoaldiens		Non clodoaldiens
	Moins de 18 ans	18 ans et plus	
Livres et assimilés	Gratuit		36 €
CD	Gratuit	18 €	
DVD	18 €		

Photocopie	20 cents
Impression	20 cents
Remplacement de carte d'adhérent perdue	5 €
Remboursement de DVD perdu ou détérioré	35 €



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

■ **N°85** : L'exposition « Les Duval Le Camus, peintres de père en fils » a été l'occasion pour la ville d'emprunter au musée des Beaux-arts de Rouen le tableau intitulé « Macbeth et les sorcières, Shakespeare, Acte I scène 3 » de Jules-Alexandre Duval Le Camus. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec le musée des Beaux-arts de Rouen la convention pour le dépôt d'une durée de 5 ans au musée des Avelines du tableau : « Macbeth et les sorcières » de Jules-Alexandre Duval Le Camus.** La ville prendra en charge l'assurance du tableau pendant la durée de dépôt et les frais de transport pour le retour.

■ **N°86** : Le musée des Avelines a fait réaliser des objets afin de les proposer à la vente dans son espace boutique. Il s'agit d'objets en porcelaine réalisées par Didier Gardillou, copies de pièces en porcelaine tendre présentées dans les salles d'exposition et de pièces en porcelaine contemporaine réalisées par Samuel Mazy. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide fixer les tarifs comme suit :**

Pièces de porcelaine de Didier Gardillou	Prix de vente
Tasse sans soucoupe décor bleu et blanc	80 €
Pot décors artichaut	180 €
Bougeoir décor bleu et blanc	70 €
Pot à fard décor bleu et blanc	70 €
Pièces de porcelaine de Samuel Mazy	Prix de vente
Pot 1 fleur	38 €
Pot 2 fleurs	55 €
Pot 3 fleurs	70 €
Photophore	12 €

■ **N°87** : **Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les prix de vente des catalogues et cartes postales édités par le musée des Avelines à l'occasion des expositions temporaires ainsi que le prix de vente des ouvrages liés à l'histoire et au patrimoine de Saint-Cloud :**

Catalogues et cartes postales édités par le musée	Prix de vente
Catalogue de 4 à 20 pages	5 €
Catalogue de 24 à 44 pages	7 €
Catalogue de 48 à 100 pages	10 €
Catalogue de 104 à 128 pages	12 €
Catalogue de 132 à 176 pages	15 €
Catalogues de 180 à 224 pages	20 €
Cartes postales	0.50 €
Autres ouvrages	Prix de vente
Guide du fonds Eugène Carrière	5 €
Henri Régault 1843-1871	5 €
Regard sur Jean Chièze	5 €
Gounod, Hommage à Charles Gounod 1818-1893	5 €
Napoléon Bonaparte à Saint-Cloud	7 €
Domaine national de Saint-Cloud, hors série Connaissances des Arts	8 €
Saint-Cloud, une vie de Château	45 €

■ **N°88** : Compte tenu des moyens budgétaires des familles et des établissements scolaires, **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que le tarif N (tarif unique actuellement de 8 €) de la grille des tarifs des spectacles au Centre Culturel Les 3 Pierrots, sera applicable aux groupes scolaires pour tous les spectacles.** Les autres tarifs restent inchangés. Les tarifs appliqués jusqu'alors étaient de 20 euros pour les spectacles de catégorie A et de 12 euros pour ceux de catégorie B.

F – PATRIMOINE COMMUNAL

Rapporteur : Denis SCHERRER



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

■ **N°89** : La société CAPS a été attributaire le 19 mars 2007 du lot 13-Plomberie du marché de construction du centre d'activités sportives et de loisirs des Bords de Seine. Au cours du chantier, le cahier des charges d'origine a évolué diminuant le coût des travaux. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou le Conseiller Municipal délégué au Patrimoine communal à signer avec la société CAPS l'avenant n°1 en diminution de 3 284,12 € TTC au lot 13 -Plomberie du marché de construction du centre d'activités sportives et de loisirs, le nouveau montant étant de 208 928,23 € TTC.**

■ **N°90** : Dans le cadre de sa politique de développement durable, la municipalité a décidé de procéder à un audit énergétique de la crèche La Farandole qui doit être réhabilitée. Le coût de cette opération est estimé à 6 000€. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une demande de subvention à toute institution susceptible d'apporter une aide financière à ce projet.**

G – RESSOURCES ET MOYENS

■ **N°91** : La réglementation sur l'aménagement et la réduction du temps de travail mise en place pour l'ensemble des services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2002 nécessite une révision des modalités d'organisation du travail des agents dans les établissements municipaux de Petite Enfance. **Le Conseil municipal, après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 24 juin 2010, décide par 32 voix pour et 3 abstentions de mettre un terme au système de la journée continue et de prévoir de nouvelles modalités d'organisation du travail du personnel.** Ces nouvelles dispositions qui auront pour conséquence d'augmenter leur temps de présence auprès des enfants sans augmenter la durée du temps travaillé, permettront d'harmoniser l'ensemble des établissements sur un mode de fonctionnement commun, améliorant sur la totalité de l'amplitude horaire d'ouverture la qualité de l'accueil des enfants. **(Rapporteur : Brigitte PINAULT)**

■ **N°92** : Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} septembre 2010. Quinze créations et quatre suppressions sont prévues. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à cette date à 462. Ces dispositions sont approuvées **unanimentement.** **(Rapporteur : Le Maire)**

QUESTIONS DIVERSES

Caroline CHAFFARD-LUCON souligne le succès du Festival Films sous les Etoiles avec la venue de plus de 10 000 personnes.

Michel PAGES informe le Conseil de la création récente de l'association « Le Golf à Saint Cloud » présidée par Christine Di Costanzo-Loustalot. Saint-Cloud dispose à ce jour de 1092 golfeurs auxquelles doivent être rajoutées les personnes licenciées auprès de leur Comité d'entreprise. Les objectifs poursuivis sont de représenter la ville dans les différentes compétitions, proposer des sorties golifiques, organiser le Trophée de la ville (le 27 septembre pour 2010) et obtenir des tarifs préférentiels pour les débutants, notamment les jeunes.

Michel PAGES rappelle qu'à l'occasion du 14 juillet un dépôt de gerbes aura lieu à 21h00 devant le Monument aux Morts, Place Charles de Gaulle, suivi d'une collation qui précédera le Bal débutant à 21h30.

Sur une question de **Marie-Hélène CONTE** relative aux conditions de stationnement des commerçants dans le cadre de la nouvelle réglementation, **Hervé SOULIE** rappelle qu'ils disposent d'un abonnement ouvert à un tarif privilégié sur un certain nombre de parcs de stationnement assez bien répartis (Carnot, Orléans, Libération, Val d'Or).

Marie-Hélène CONTE souligne les tâches sur les marronniers en raison d'un champignon et de larves d'un papillon qui peuvent faire mourir cette espèce. Les feuilles tombées ne doivent pas être utilisées pour le compost sinon la maladie peut se propager. **Eric BERDOATI** rappelle qu'un règlement sanitaire départemental interdit de brûler les déchets verts.

Delphine RENAUDIN se demande pourquoi les quinze places de stationnement gratuit aménagées par le Conseil général à hauteur de l'intersection de la rue de la Porte Jaune avec la rue de Buzenval ne sont toujours pas accessibles. **Hervé SOULIE** confirme qu'elles le seront rapidement.



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

Il est confirmé à **Mireille GUEZENEC** que le gymnase Fouilleuse sera démolé dans un proche avenir et qu'en conséquence la réalisation d'une fresque en trompe l'œil sur son mur est inappropriée.

Eric BERDOATI indique à **Mireille GUEZENEC** qu'il n'est pas possible de prolonger l'allée Antonat à travers les immeubles de la Fouilleuse pour des raisons juridiques de servitude.

Vincent JACQUET souligne la réactivité de l'ensemble des services municipaux qu'il remercie pour les petites adaptations faites au cours du chantier de réhabilitation de l'Avenue de Fouilleuse.

Alain MONTET rappelle l'intervention en février dernier de Jean-Louis GALBE sur la suppression par le Conseil général du programme d'Aide à la Lecture prévue dès la rentrée 2010. Où en est-on ? **Eric BERDOATI** répond qu'il a interrogé le Conseil général sur ce point et qu'il a adressé un courrier très précis à l'ensemble des parents d'élèves de l'école des Coteaux qui l'avaient interpellé sur ce sujet précisant dans cette missive l'historique, le nombre d'enfants concernés, les nouvelles directives de l'Education Nationale et les raisons de l'abandon par le Conseil général. Il se propose de remettre copie de cette lettre à Alain MONTET.

Alain MONTET demande où en sont les travaux du mur anti bruit sur le viaduc de l'A13. **Eric BERDOATI** répond que les travaux de mise en sécurité se poursuivent en 2012/2013. Les soubassements du viaduc sont en cours de consolidation. Des panneaux ont d'ailleurs déjà été posés. Le mur anti bruit sera mis en place ensuite.

Alain MONTET rappelle l'intervention de son groupe en avril relative à l'état des murs surplombant l'Ecole maternelle du Centre. **Denis SCHERRER** confirme que celui situé à l'entrée du Parc va être réparé. Le second va être réhabilité.

Eric BERDOATI précise qu'en dépit de multiples démarches de la ville pour le mur de la rue Hébert qui s'était écroulé il y a près d'un an, il a été dans l'obligation d'assigner en justice l'ensemble de la copropriété au motif de l'intérêt général pour que les travaux soient enfin exécutés. La voie publique n'était plus praticable depuis des mois.

Alain MONTET souhaiterait connaître les résultats de la réunion organisée par la ville de Paris à propos de la réparation de la rampe de la passerelle de l'Avre. **Hervé SOULIE** répond qu'elle sera réparée et non changée. Un mois de travaux est nécessaire. La ville de Paris souhaiterait une participation financière du département, des villes de Boulogne et de Saint-Cloud à cette réparation. Le rehaussement de la passerelle nécessitera une étude complémentaire.

Eric BERDOATI confirme à **Alain MONTET** le renouvellement en cours des membres des commissions extra municipales et des conseils de quartier.

Eric BERDOATI indique à **Alain MONTET** que le décret MORANO sur le fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants s'impose aux collectivités territoriales et Saint-Cloud doit donc l'appliquer. La ville étudiera avec la Caisse d'Allocations Familiales les adaptations possibles.

Eric BERDOATI et **Eric SEYNAVE** précisent à **Brigitte CLERMONT** que la fresque du Collège Gounod est une œuvre temporaire effectuée avec des matériaux non pérennes et donc elle ne pourra pas rester définitivement.

Brigitte CLERMONT se fait l'interprète de l'inquiétude des propriétaires du Quartier Pasteur-Magenta situés dans le périmètre d'anticipation Porte Jaune/Pasteur. **Eric BERDOATI** confirme qu'un courrier leur a été adressé individuellement expliquant la raison du périmètre: se prémunir de projets de promoteurs qui ne seraient pas de nature à améliorer le quartier.

Dominique LEBRUN confirme la 21^{ème} édition du tournoi international de tennis des moins de quatorze ans au Stade Français jusqu'au 11 juillet où auront lieu les phases finales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le jeudi 30 septembre 2010.

Signé le 6 juillet 2010.

Le Maire



Compte-rendu analytique du 1^{er} juillet 2010

Eric BERDOATI